

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 MARS 1877.

Crédit spécial de 2,500,000 francs au Département de la Justice pour la continuation des travaux du Palais de justice, à Bruxelles.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

A l'occasion des travaux concernant la construction d'un palais de justice à Bruxelles, le Département de la Justice a obtenu, par les lois des 8 septembre 1859, 8 juillet 1865, 31 mars 1868, 20 mai 1872, 16-17 août 1873, 16 mars 1874, 21 mars 1875 et 27 mai 1876, des crédits spéciaux s'élevant ensemble à la somme de 14,500,000 francs.

Cette somme est à la veille d'être absorbée, outre la part contributive de la ville de Bruxelles.

Un nouveau crédit de 2,500,000 francs est indispensable pour assurer le service en 1877.

La Chambre trouvera, dans le tableau ci-annexé et dans les rapports de M. l'inspecteur général Wellens, que j'ai l'honneur de lui communiquer, tous les renseignements relatifs aux dépenses faites et à l'état des travaux.

Le Ministre de la Justice,

T. DE LANTSHEERE.

PROJET DE LOI.

 **Léopold II,**

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de notre Ministre de la Justice,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en notre Nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département de la Justice un crédit spécial de 2,500,000 francs, pour la continuation des travaux du Palais de justice en construction à Bruxelles.

ART. 2.

Ce crédit spécial sera couvert au moyen du produit de l'emprunt autorisé par la loi du 29 avril 1873.

Donné à Bruxelles, le 5 mars 1877.

LÉOPOLD:

Par le Roi :

Le Ministre de la Justice,

T. DE LANTSHEERE.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

Bruxelles, le 19 janvier 1877.

A Monsieur le Ministre de la Justice, à Bruxelles.

MONSIEUR LE MINISTRE,

En réponse à votre dépêche du 15 de ce mois, secrétariat général, 3^e bureau, n° 7454, j'ai l'honneur de vous faire connaître que toutes les mesures sont prises pour donner une impulsion très-active aux travaux de construction du Palais de justice, pendant la campagne prochaine. J'espère que la façade principale sera très-avancée et que les deux portiques des façades latérales pourront être achevés. Quant au dôme, je compte qu'il sera possible d'arriver à la base du premier ordre de colonnes.

Si je ne suis pas entravé par la ville de Bruxelles, en ce qui concerne les travaux à exécuter pour la construction des murs de soutènement et des entrées, rue des Sabots et rue des Minimes, ces travaux pourront aussi marcher avec activité.

Il en sera de même des travaux de toiture et de plafonnage qui sont adjugés, ainsi que de ceux de menuiserie, dont l'adjudication est fixée à lundi prochain.

Je me propose enfin de vous soumettre prochainement un détail estimatif des travaux de pavement de diverses natures, à exécuter dans le palais et rien ne s'opposera à ce que ces travaux soient entamés sur une large échelle, dans le courant de l'année.

Si mes prévisions se réalisent, comme je tâcherai de le faire, la dépense totale des ouvrages qui seront exécutés en 1877, peut être évaluée à 3 millions.

La dépense totale faite en 1876, s'est élevée à francs 2.330,000, non compris les frais de personnel et divers autres.

Je fais réunir, en ce moment, tous les éléments d'un rapport général sur la marche des travaux en 1876, et j'espère pouvoir vous l'adresser avant la prochaine discussion du crédit nouveau à demander.

L'Inspecteur général des ponts et chaussées,

Signé, WELLENS.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général du Ministère de la Justice,

J. PUTZEYS.

*Relevé des sommes allouées pour la construction du Palais de justice,
à Bruxelles.*

N° D'ORDRE.	DATES DES LOIS ET DES VERSEMENTS EFFECTUÉS.	Par	Par	Par
		L'ÉTAT.	LA PROVINCE.	LA VILLE.
1	Loi du 8 septembre 1859, § 15, <i>Moniteur</i> , n° 253	2,000,000	"	"
2	— 8 juillet 1865, § 20, <i>Moniteur</i> , n° 194	3,000,000	"	"
3	— 31 mars 1868, § 9, <i>Moniteur</i> , n° 96	1,000,000	"	"
4	Versement fait le 18 juin 1868.	"	"	300,000
5	— 9 octobre 1868	"	300,000	"
6	— 25 novembre 1868	"	300,000	"
7	— 23 juillet 1869.	"	"	300,000
8	— 30 avril 1870	"	300,000	"
9	— 23 avril 1870	"	"	200,000
10	— 23 février 1871.	"	"	200,000
11	— 17 janvier 1872	"	200,000	"
12	— 25 janvier 1872	"	"	200,000
13	— 24 avril 1872	"	200,000	"
14	— 15 avril 1872	"	"	200,000
15	Loi du 20 mai 1872, <i>Moniteur</i> , n° 145.	975,000	"	"
16	Versement fait le 30 décembre 1872.	"	200,000	"
17	— 31 mars 1873	"	"	200,000
18	— 29 mai 1873	"	"	100,000
19	Loi du 16 août 1873	1,500,000	"	"
20	— 17 août 1873	25,000	"	"
21	Versement fait le 5 juin 1873.	"	250,000	"
22	— 11 août 1873.	"	"	100,000
23	Loi du 16 mars 1874, <i>Moniteur</i> , n° 78.	1,000,000	"	"
24	Versement fait le 4 août 1874.	"	250,000	"
25	— 22 août 1874	"	"	150,000
26	— 29 septembre 1874	"	"	200,000
27	Loi du 21 mars 1875, <i>Moniteur</i> , n° 82	2,500,000	"	"
28	Versement fait le 29 juillet 1875	"	"	150,000
29	— 2 décembre 1875.	"	"	100,000
30	— 25 janvier 1876	"	"	150,000
31	— 16 mars 1876	"	"	150,000
32	Loi du 27 mai 1876, <i>Moniteur</i> , n° 152	2,500,000	"	"
		14,500,000	2,000,000	2,700,000
		19,200,000		

*[Relevé des sommes payées au 31 décembre 1876, pour l'établissement du
nouveau Palais de justice à Bruxelles.]*

N° d'ordre.	DIVISION.	DÉPENSES.
1	Dépenses antérieures à la confection des plans par M. Poelaert.	7,474 58
2	— pour les expertises faites à la demande du Département de la Justice.	10,921 40
3	Prix d'acquisition des propriétés cédées de gré à gré	1,839,810 10
4	— — expropriées.	1,047,865 50
5	Indemnités pour délogement à l'amiable	19,540 29
6	— — à fixer par le tribunal	9,639 82
7	Honoraires des avocats et avoués	27,445 69
8	Frais de justice par suite de jugements.	17,308 82
9	Matériel du bureau des travaux	53,168 79
10	Traitement des employés	447,220 78
11	Payement aux entrepreneurs.	14,634,846 92
12	Honoraires de l'architecte.	377,634 70
13	Achats de modèles-types de pierres, etc.	29,428 68
14	Remboursement à la ville de Bruxelles pour déviation d'un égout.	3,640 64
15	Parti contributive de l'État dans la dépense d'établissement d'une communication entre la rue de la Régence et la rue des Quatre-Bras.	20,272 50
		<hr/> 18,546,220 21